

Information des gestionnaires de système Rail et Route sur la pénurie d'électricité et d'énergie du 05.10.2022

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous informons, au nom des gestionnaires de système Rail et Route, navigation et remontées mécaniques incluses, sur les travaux actuels en rapport avec la pénurie d'électricité et d'énergie.

Document de base relatif aux contributions à la réduction des besoins en électricité dans les transports publics.

De la branche des transports publics, on attend notamment qu'elle soit exemplaire dans la mise en œuvre des mesures volontaires d'économie d'électricité et d'énergie. Le comité directeur de l'Union des transports publics (UTP) a adopté début septembre 2022 les premières recommandations à l'attention des membres de l'UTP ([Pénurie d'électricité – voev.ch](https://www.voev.ch)). Nous vous en avons informés dans notre e-mail du 15 septembre 2022.

Dans de nombreuses entreprises, la question se pose maintenant de savoir ce qu'il faut prendre en compte pour la mise en œuvre, et où se trouvent les potentiels et les limites pour d'autres étapes/mesures visant à réduire les besoins en électricité dans les transports publics. Au cours des derniers mois, le groupe de travail de l'UTP «Pénurie d'électricité dans les transports publics» a planché intensivement sur cette question. Les résultats de ses travaux figurent dans le document de base ci-joint relatif aux contributions à la réduction des besoins en électricité dans les transports publics. Ce groupe de travail continuera à développer le document de base et se tient à l'écoute des réactions sur l'état actuel des travaux.

Globalement, il apparaît que les potentiels de réduction des besoins sont limités dans le domaine des transports publics, à moins d'accepter des restrictions pour la clientèle. Il est important que les restrictions de l'offre selon décision du comité de l'UTP en date du 8 septembre 2022 n'interviennent que sur ordre des autorités. Les gestionnaires de système ont pour mission d'élaborer des scénarios de réduction de l'offre dans la perspective de telles mesures d'économie d'énergie ordonnées. Nous vous informerons probablement fin octobre/début novembre 2022 de l'état d'avancement des travaux par le biais d'une conférence téléphonique.

Mesure de baisse du chauffage dans l'habitable: mise en œuvre de la mesure recommandée pour fin octobre

Nous avons préparé les informations relatives à la mise en œuvre de la mesure de baisse du chauffage dans l'habitable. Dans le chapitre 3.7.2 du document de base, vous trouverez des indications générales ainsi que les informations relatives au matériel roulant ferroviaire. Dans le chapitre 3.8.1 se trouvent les informations pour d'autres modes de transport, par analogie aussi pour les bus diesel.

L'essentiel en bref:

- Les conditions diffèrent en trafic de proximité, en trafic régional et en trafic grandes lignes, selon le temps d'attente et le comportement de la clientèle. Les mesures judicieuses ou possibles doivent être décidées au cas par cas et suivant le type de véhicule.
- Un réglage de la valeur de référence, un paramétrage ou une adaptation du logiciel ne peuvent se faire que dans l'esprit d'un «best effort», aussi bien en termes de contenu et de technique que d'échéances.
- Les entreprises de transport public sont responsables de la mise en œuvre des mesures. En raison du caractère très hétérogène des conditions, il n'y a pas d'exigences et de directives uniformes concernant les valeurs de température.

Dans le cadre de la gestion du système, nous enverrons vers la mi-octobre un communiqué de presse sur la baisse de la température dans les habitacles. D'ici là, nous vous prions de transmettre aux CFF toute demande à ce sujet. Après l'envoi du communiqué de presse, vous pouvez volontiers

communiquer des informations aux médias sur la manière dont vous mettez en œuvre la mesure de baisse de la température.

Fiches d'information sur les recommandations sectorielles pour les personnels de bureau et d'atelier – chaque kilowattheure compte!

Sur le site Internet [Gestion de système Rail | CFF](#) au paragraphe «Mesures d'économie d'énergie volontaires», vous trouverez les aide-mémoire relatifs aux personnels de bureau et d'atelier, ainsi que des propositions permettant aux membres du personnel des transports publics d'économiser de l'énergie par leur comportement. Il s'agit de recommandations générales destinées aux personnels de bureau et d'atelier. Nous vous recommandons d'informer vos collaboratrices et collaborateurs au sujet des possibilités d'économies d'énergie. Chaque entreprise peut élaborer sa propre campagne à partir des éléments de langage disponibles et des aspects qui lui sont spécifiques. Nous vous renvoyons également à la campagne de la Confédération www.nicht-verschwenden.ch.

Modèle de gestion des transports publics en phase II: «Ordonnance sur la gestion de l'électricité en vigueur»

En cas de contingentement de la consommation d'électricité à l'échelle nationale, les transports publics dépendant de l'approvisionnement (y compris la fourniture d'offres de transport de marchandises) doivent être gérés au moyen d'un modèle de gestion des transports publics en cas de pénurie d'électricité. Le contingentement de la consommation d'électricité des entreprises de transport et des gestionnaires d'infrastructure se ferait ainsi de manière centralisée et uniforme grâce à des scénarios et des mesures définis au préalable. Cela se fait indirectement par le biais d'un ordre en amont de réduction de la prestation de transport à fournir. Les détails sont en cours de clarification avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), l'Approvisionnement économique du pays et l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL). Nous vous transmettrons toutes les informations en temps utile.

Organisation des travaux dans les phases de mesures d'économie volontaires et d'ordonnance sur la gestion de l'électricité en vigueur.

Vous trouverez sur notre [site web](#) des graphiques sur l'organisation des travaux dans les deux phases d'une éventuelle pénurie d'énergie.

Pour toute question ou demande, vous pouvez nous contacter comme d'habitude à l'adresse suivante TeamP@sbb.ch (gestionnaire de système Rail) ainsi que sous pa-sysko@postauto.ch (gestionnaire de système Route, bateau et transport à câbles).

Meilleures salutations

Nicole Bolliger
Centre de compétences Gestionnaire de système Rail
Membre de la direction Grandes lignes
Responsable Coopérations et projets stratégiques

CFF SA
Marché Voyageurs Grandes lignes
Trüsselstrasse 2
3000 Berne 65
Portable +41 79 876 30 24
nicole.bolliger@sbb.ch

Christa Hostettler
Responsable Gestionnaire de système Route
Responsable Marché et clients
Membre de la direction de l'entreprise

CarPostal SA
Engelhalde 39
3030 Berne
Tél. +41 58 341 28 90
Portable +41 76 327 91 18
christa.hostettler@postauto.ch